

# CONSEIL D'ÉCOLE N°2 / Année scolaire 2010-2011

Date : Vendredi 25 février 2011 (19h30-21h30)

## Présents :

Monsieur Scalabrini – Directeur de l'école de Nonglard

Madame Colletti – Enseignante de l'école de Nonglard

Madame Parent – ATSEM et aide à la cantine

Madame Morel – Péri scolaire

Madame Bournay ; Messieurs Guitton et Rosset – Représentants de la Mairie, membres de la commission scolaire.

Mesdames Nevez, Thomasset et Viviant ; Monsieur Faillie – Représentants des parents d'élèves.

## **1. *Projet d'école / Projet des classes***

Le projet d'école a été réactualisé durant l'année scolaire 2009/2010. Il sera évalué en 2012.

Les objectifs principaux sont les suivants :

Volet 1 relevant de la gestion des résultats des élèves (renvoi aux piliers 1,2,3,4,5 du socle commun de compétences et de connaissances)

- *Mettre en place des stratégies, des dispositifs et des actions de différenciation qui tiennent compte de la spécificité des classes à cours multiples.*

Constat : L'école ne dispose pas de progressions de cycle.

Objectif de l'action : Assurer une continuité dans les apprentissages des élèves au niveau d'un cycle.

- Durant cette troisième période, durant plusieurs conseils de cycle, une progression de découverte du monde (découverte de la matière, du vivant, de l'espace et du temps) concernant le cycle 2 a été élaborée par les enseignants. Concrètement les notions de CP et CE1 de cette matière sont réparties sur deux ans, le programme est ainsi vu dans son intégralité sur le cycle, gage de cohérence pour les élèves.
- Pour le cycle 3, une progression spiralaire en géographie, sciences et histoire a été rédigée par Julien Scalabrini et est opérationnelle depuis le début du mois de septembre. Il s'agit là aussi d'assurer une cohérence sur trois ans. En histoire, les élèves voient l'ensemble des périodes historiques en respectant la chronologie, les trois années mais sous un angle différent. En géographie et en sciences, la finalité est la même, permettre aux élèves d'acquérir l'ensemble des savoirs et savoir-faire présents dans les programmes durant le cycle.
- Suite à ce travail de conception, nous souhaitons pour la quatrième période, organiser des décroisements de classe afin de donner du sens aux progressions établies. Il s'agira pour un même créneau horaire qu'un enseignant prenne en charge tous les élèves de cycle 3 ou de cycle 2. Le deuxième enseignant sera disponible pour tous les élèves de l'autre cycle. Les élèves d'un même cycle suivront un programme précis et clair établis en amont. Cela permettra d'éviter des répétitions d'une année sur l'autre qui n'ont pas toujours de raison d'exister.
- Les enseignants se sont mis d'accord pour une présentation commune qui suive les élèves durant toute leur scolarité et réfléchissent actuellement à l'introduction pour la rentrée prochaine d'un classeur de français et de découverte du monde qui suivent les élèves du CP au CE1. Il s'agira donc de compléter cet outil progressivement, d'une année sur l'autre. Cette initiative a été mise en place au début de l'année en français pour le CM1/CM2, ainsi que pour l'histoire, la géographie et les sciences pour tout le cycle 3.

- *Mettre en place des contenus et des activités faisant intervenir les TICE au cycle 1 au cycle 3.*

Le constat et l'objectif sont les mêmes que pour les points précédents. Des conseils de cycle seront organisés afin d'établir une progression cohérente sur l'ensemble de la scolarité des élèves avec pour finalité la délivrance du « B2I école » à la fin du CM2. Pour ce faire, un document regroupant l'ensemble des compétences sera renseigné par les enseignants dès qu'un savoir ou un savoir faire sera acquis par les élèves. Cette feuille de positionnement suivra l'élève tout au long de sa scolarité afin d'être cohérente. Cela permet également à l'élève d'avancer à son rythme. Ce qui n'est par exemple pas acquis durant l'une des années d'un cycle pourra l'être l'année suivante.

Les enseignants remercient Mr Faillie qui leur a montré le fonctionnement des ordinateurs et des logiciels qu'ils ne connaissaient pas.

Volet 2 relevant de l'éducation artistique et culturelle (renvoi au plier 5 du socle commun de compétences et de connaissances)

- *Elaborer un cadre de travail précis qui prenne en compte toute la scolarité des élèves et qui structure les apprentissages dans le domaine de la culture humaniste.*

Pour le cycle 3, une cohésion de cycle a déjà été expliquée dans le domaine de l'histoire et de la géographie dans le point précédent.

Ce point a également fait l'objet d'une réflexion particulière. Ainsi au début de la prochaine année scolaire, nous avons convenu de mettre en place un classeur d'histoire de l'art inter cycles qui suivra l'élève durant l'ensemble de sa scolarité de la PS au CM2. Il sera complété progressivement chaque année. Il convient encore d'établir pour le cycle 2 et le cycle 3 une progression cohérente en lien avec les autres apprentissages.

Ce procédé sera également repris pour la poésie. L'objectif est encore une fois d'assurer une cohérence au niveau de l'école, tant en terme de contenu que d'outils. En cas de changement d'équipe, ce type de procédé permettra aussi d'éviter une répétition des notions déjà étudiées.

- *Elaborer un cadre de travail qui permette de travailler les compétences dans le domaine de la culture scientifique au cycle 1 et Cycle 2.*

Ce point a été développé plus haut et est en lien avec le Volet 1 (points a / b / c)

Volet 4 relevant de la vie scolaire et citoyenne (renvoi aux piliers 6 et 7 du socle commun de compétences et de connaissances)

- *Mettre en place les conditions d'une meilleure entrée dans l'activité et d'une plus grande efficacité pendant l'activité.*
- *Mettre en place les conditions nécessaires à l'acquisition des compétences en APS.*

Une demande d'intervention concernant l'Attestation de Premier secours a été envoyée à l'infirmière scolaire du secteur. Cette attestation s'inscrit au sein des programmes de l'école primaire : « Instruction civique et morale » et fait également partie du socle commun de compétences et de connaissances. L'infirmière scolaire pense pouvoir intervenir à l'école. Il a été convenu qu'elle recontactera le directeur pour lui faire connaître ses disponibilités.

*Dans les objectifs de progression, apparaît également l'APER et la mise en place d'activités nécessaires à son obtention.*

Pour ce point, la gendarmerie est intervenue dans la classe des grands suite à une demande formulée au mois de septembre par leur maître. Il s'agissait de sensibiliser les élèves aux règles élémentaires de sécurité lorsqu'ils sont piétons et de travailler les compétences permettant l'obtention de l'Attestation de Première Education à la Route. Cette dernière s'inscrit au sein des programmes de l'école primaire : « Instruction civique et morale » et fait partie du socle commun de compétences et de connaissances. Tous les élèves de CE1/CE2/CM1/CM2 ont obtenu leur permis avec de très bons résultats. Une demande concernant le permis vélo a été envoyée par le directeur au mois de janvier. Ce dernier a été contacté par un gendarme en charge de ce dossier. La formation pourrait se dérouler à l'école au mois de juin après accord du directeur de la prévention routière. Le directeur de l'école attend d'être recontacté et espère qu'une suite favorable sera donnée à sa demande.

Des rencontres individuelles entre parents, enseignants et élèves ont été organisées régulièrement pour faire le point sur la scolarité et pointer les difficultés mais aussi les progrès et les réussites des élèves.

Le projet artistique « danse de création » que nous avons présenté au premier conseil d'école se déroule dans de bonnes conditions. Les élèves sont en situation d'apprentissage. Depuis le mois de Janvier, ils travaillent seuls avec les enseignants les points étudiés avec le professeur de danse. Elle reviendra pour la quatrième période aider des élèves toujours très enthousiastes ! Le spectacle se déroulera le vendredi 15 avril.

Dans le cadre du projet, la classe des Grands s'est rendue à Bonlieu pour voir « la loba gardienne des mémoires » le vendredi 14 janvier 2011. Les élèves ont apprécié ce spectacle mêlant théâtre, danse, lumière et imaginaire mais n'ont pas complètement réussi à faire le lien avec la danse de création pratiquée en classe. Le directeur remercie l'APE pour le financement du transport et du spectacle. Le directeur et l'APE ont répondu au courrier de la communauté de communes Fier et Usses le jeudi 4 novembre 2010 afin de bénéficier d'une part de la subvention de 3000 euros reversée aux écoles impliquées dans un projet où les élèves sont actifs. Ainsi, une subvention de 273 euros sera reversée à l'APE qui finance le projet danse.

Les élèves des deux classes ont participé ensemble à la fabrication de lampions pour décorer les tables de la fête des anciens. La classe des grands a été initiée en première à leur création pour mieux pouvoir aider la classe des petits. Les enseignants ont en effet convenu que chaque élève de la classe des grands serait ensuite tuteur d'un plus petit afin de développer la coopération entre élèves et l'esprit d'initiative pour les plus grands. Ce fut une réussite pour l'ensemble des élèves qui se sont très bien investis dans ce projet.

Suite à une demande du directeur, un casque audio a été acheté par la Mairie que les élèves puissent utiliser un logiciel de lecture proposé par le ministère. Il a été convenu que cette dépense ne serait pas prélevée sur le budget scolaire. Les enseignants remercient donc la Mairie pour le financement.

Les élèves de cycle 2 ne sont pas allés à la piscine cette année pour travailler les compétences du « savoir nager » car aucune réservation n'avait été faite l'année précédente. (Voir conseil d'école n°1). Les enseignants ont décidé de réserver un créneau pour la prochaine année scolaire. Cette activité nécessite deux accompagnateurs agréés au minimum. Afin de gagner du temps, nous vous informons que la dernière date d'agrément pour l'année scolaire en cours est la suivante : Vendredi 25 mars 2011 à la piscine Jean Régis à Annecy (test de 13h30 à 14h00 / Information de 14h00 à 15h00). Les prochaines dates d'agrément seront connues au début de la prochaine rentrée scolaire et se déroulent souvent durant la première semaine de la rentrée.

Monsieur le Maire a proposé que des « anciens » du village viennent à l'école pour raconter aux élèves leurs conditions de vie au même âge. L'équipe enseignante répond favorablement à cette demande sous réserve que cette intervention, pour les élèves de cycle 2 soit en lien avec les instructions officielles et qu'elle s'intègre donc avec des objectifs clairs dans le cadre de la « découverte du monde et du temps ».

Monsieur le Maire a également proposé que des anciens combattants de la commune interviennent à l'école. L'équipe enseignante répond favorablement à cette demande sous réserve que cette intervention, pour les élèves de cycle 3 soit en lien avec les instructions officielles et qu'elle s'intègre donc avec des objectifs clairs dans le cadre du programme d'histoire. Compte tenu de la progression actuelle, il faudra convenir d'une date durant la dernière période de l'année scolaire.

## **2. Règlement intérieur**

2 modifications sont à envisager :

- a. Nous avons discuté lors du 1<sup>er</sup> conseil d'école d'une possible évolution concernant l'absence de liste de présence pour la garderie à 16h30. L'APE a répondu positivement à la demande des enseignants. Une liste de présence est maintenant renseignée par les parents, l'inscription est possible quotidiennement ou hebdomadairement. Le règlement intérieur est modifié pour en tenir compte :

« Dans les sections élémentaires (CP/CE1/CE2/CM1/CM2), les élèves se rendent à l'école ou regagnent leur domicile sous la responsabilité de leurs parents. Les enfants sont rendus à leur famille à l'issue des classes du matin et de l'après-midi, sauf s'ils sont pris en charge, à la demande de la famille par le service de garderie ou de cantine organisé par l'APE. L'inscription à ces services est possible quotidiennement et hebdomadairement auprès de l'APE. »

- b. L'usage des ordinateurs par les élèves nécessitent qu'ils soient initiés aux règles principales de sécurité et notamment quand l'usage d'Internet est entrepris. Aussi, une charte d'utilisation de l'utilisateur de l'Internet a été lue et expliquée aux élèves des cycles 2 et 3. La charte concernant les élèves de cycle 2 a un contenu plus faible et plus simple que celle de cycle 3. Les élèves ainsi que leurs parents ont signé cette charte et s'engagent donc à respecter son contenu. Ce point est ajouté au règlement intérieur :

« Les élèves après une initiation aux principales règles de sécurité et lecture de la charte d'utilisation des outils informatiques de l'école pour les cycles 2 et 3 signent celle-ci et s'engagent donc à respecter son contenu. Cette charte est également signée par les représentants légaux des enfants. »

Ces deux points sont approuvés par tous les membres du conseil d'école.

## **3. Sécurité des élèves et des locaux**

Deux alertes incendie ont été réalisées :

- Le mardi 15 février 2011 à 9h15. Nous avons mis 1 min 5 secondes pour évacuer l'établissement.
- Le mardi 22 février 2011 à 15h30. Il est à noter que les élèves de PS/MS se trouvaient dans la salle de sieste avec Madame Parent. Nous avons mis 1 min pour évacuer l'établissement.

Depuis le 29 mai 2002, il est fait obligation à tous les établissements scolaires de mettre en place un PPMS, Plan Particulier de Mise en Sécurité.

Texte de référence :

Circulaire n°2002-119 du 29/05/2002

Parue dans le B.O. Hors série n°3 du 30 mai 2002

« Le PPMS vise à anticiper par une réflexion collective de l'équipe de l'école et des responsables communaux, un travail d'information des familles une action éducative vis à vis des élèves, les mesures d'urgence à prendre en cas d'accident majeur auquel l'école serait confrontée. »

Un évènement majeur est : « un événement d'origine naturelle, technologique (tempête, inondation, séisme, nuage toxique, ...) ou humaine, qui cause de très graves dommages à un grand nombre de personnes, de biens et à l'environnement. Par sa gravité et/ou son étendue, il provoque une situation de crise et l'organisation des secours demande une très importante mobilisation des personnes et des services, voire la mise en place de moyens exceptionnels. Périodiquement, des écoles et des établissements scolaires sont confrontés à ce genre d'événements et se doivent de s'y préparer pour pouvoir les affronter de la manière la mieux appropriée. »

L'Ecole de Nonglard n'était pas dotée d'un tel programme. Le directeur a donc commencé à rédiger ce document obligatoire après s'être entretenu avec Mr le Maire et Mr Vorms le 19/01/11. Le directeur remercie ces deux élus pour leur disponibilité. Le personnel a été conseillé par Le capitaine Igonet en charge de ce dossier lors d'une rencontre le 22/02/11.

Risques auxquels l'école de Nonglard peut être confrontée :

- Séismes, tempêtes, glissements de terrain (Il a été décidé d'utiliser la salle du conseil de la mairie comme zone de confinement)
- Risques chimiques (Il a été décidé d'utiliser la classe des petits à l'école comme zone de confinement.)

Il y a deux zones de confinement car en fonction des risques identifiés il a été pris en considération la solidité du bâtiment.

Il est convenu qu'il faudra rapidement constituer un lot de matériel de crise dont le contenu sera le suivant :

- Du ruban adhésif large pour renforcer l'étanchéité des portes notamment pour la classe de petits.
- 2 lampes de poche avec piles.
- Un poste de radio à piles
- Des piles de rechange
- Des packs d'eau potables qui resteront à l'école
- Des packs d'eau potables qui resteront dans la salle du conseil de la mairie

Ces achats sont à la charge de la Mairie.

Il est convenu également qu'une clef de la porte d'entrée de la mairie reste en permanence à l'école afin d'accéder à la salle du conseil de la mairie.

Un exercice de simulation se déroulera prochainement afin de valider ou modifier les options choisies dans le document. Ce type d'exercice est obligatoire une fois par an. Le directeur rappelle également que le PPMS devra être réactualisé chaque année, notamment en raison du changement de personnel.

Le document étant en cours d'élaboration, il sera présenté dans son intégralité lors du 3<sup>ème</sup> conseil d'école. Un exemplaire sera transmis à la mairie.

Au début de l'année et lors du premier conseil d'école, les enseignants avaient rappelé que les branches du tilleul obstruaient la visibilité des élèves durant les récréations. La mairie souhaitant que les branches de l'arbre ne soient pas coupées, le directeur a proposé d'installer des barrières perpendiculaires au mur de la cour, afin de voir tous les élèves durant les récréations. L'objectif étant de garantir une sécurité optimale. La mairie a répondu positivement à cette demande et nous la remercions.

#### **4. Salle de sieste**

Lors du premier conseil d'école, le directeur avait expliqué que pour des raisons de sécurité, la sieste des élèves de PS ne pouvait plus se dérouler à l'étage de l'école (Voir 1<sup>er</sup> compte-rendu). Il avait donc été convenu que la salle de garderie serait également utilisée comme salle de repos l'après-midi. Les membres du conseil d'école avaient approuvé cette solution. La PMI a donné un avis favorable, ce point a donc été entériné par la mairie.

Après trois mois de fonctionnement, le personnel éducatif conclut que la situation s'est nettement améliorée.

Suite à la demande du personnel de l'école en date du 25/11/10, un troisième radiateur a été installé car les deux autres n'étaient pas suffisants pour combattre les déperditions de chaleur de cette salle. Les enseignants remercient la mairie pour sa réactivité pour la résolution de ce problème.

Lors du 1<sup>er</sup> conseil d'école, plusieurs points avaient été soulevés :

- a. L'armoire métallique dont la fermeture était dangereuse a été mise à l'étage dans l'ancienne salle de sieste. Les enseignants ont vidé les armoires contenant du matériel éducatif appartenant à l'école.
- b. Deux tables ont remplacé la grosse table en bois et des plaques ont été être installées sur les volets afin que la lumière soit occultée.
- c. Avant la fin de l'année civile, une poignée spéciale devait être installée sur la porte bénéficiant d'une sortie sur « la place de Verdun » permettant de l'intérieur, la sortie des élèves et des adultes de la salle sans clef. A ce jour, cette modification n'a pas été faite. La mairie informe les membres du conseil d'école que ce changement sera fait rapidement.
- d. Les couchettes des élèves se trouvent maintenant dans un coin où les enfants de la garderie ne montent pas dessus. Elles sont également à présent recouvertes d'une bâche de protection.
- e. Il avait été souligné que le volume de l'alarme incendie n'était pas assez puissant pour être entendu dans la salle de garderie. Il semble que la commission de sécurité ne se soit pas encore rendue à l'école pour évaluer la possibilité d'augmenter le volume de l'alarme. Le directeur demande à la Mairie si une date a été retenue. La mairie informe les membres du conseil qu'elle va prendre rapidement contact avec la commission de sécurité. Le directeur demande à être informé de la date afin de participer à cette visite. En attendant, Mr Scalabrini continuera à prévenir Madame Parent dans la salle de sieste dans le cas d'une alerte.

#### **5. *Evaluations nationales des acquis des élèves en CM2 / évaluations GS-CP de circonscription.***

Du lundi 17 janvier 2011 au vendredi 21 janvier 2011, les élèves de CM2 ont passé les évaluations nationales. Celles-ci concernent les acquis des élèves en français et en mathématiques au regard des objectifs définis dans les programmes nationaux. Les parents des élèves concernés ont été rencontrés individuellement pour la transmission des résultats. Des projets personnalisés de réussite éducative sont mis en place pour essayer de remédier aux difficultés rencontrées. Les résultats anonymes des départements seront consultables en mars 2011 sur le site internet de l'éducation nationale.

Séverine Colletti explique que du mardi 1<sup>er</sup> février au vendredi 4 février, les élèves de CP ont passé les évaluations de circonscription afin de mesurer leurs acquis en lecture et en mathématiques. Les élèves de GS passeront eux aussi des évaluations afin de mesurer l'acquisition des compétences de fin de cycle 1. La passation se déroulera en deux temps, en milieu de GS et en fin de GS.

#### **6. *Association USEP***

Séverine Colletti, trésorière, remercie le CAN (Comité d'animation de la commune de Nonglard) pour le don de 150 euros fait à l'association ainsi que la Mairie pour sa subvention de 144 euros.

La vente d'huîtres a été reconduite cette année. Cette vente a été organisée sous le nom de « l'APE les pti' loups ». Le bénéfice de 263.5 a été reversé à l'association USEP de l'école. Les enseignants remercient l'APE pour ce versement.

La photographie des classes se déroulera le vendredi 22 avril. Un mot d'information sera distribué aux familles.

Les enseignants souhaitent faire l'achat d'une relieuse et d'une plastifieuse A3 lors de la prochaine période. La mairie propose de leur prêter sa relieuse. Pour plus de facilité, les enseignants pourront la laisser à l'école. Les enseignants acceptent et remercient la mairie pour cette proposition.

## **7. *Projet livres de recettes (APE)***

Olivier Vorms en partenariat avec l'APE a proposé la réalisation d'un livre contenant des recettes apportées par les élèves. Ce livre aurait été ensuite proposé à la vente aux familles de l'école.

En l'absence de Mr Vorms, Madame Viviant (APE) explique que les frais d'envoi sont trop importants compte tenu du nombre d'élèves inscrits à l'école. Le prix proposé à la vente serait donc lui aussi trop élevé. Ce projet est donc suspendu pour le moment. Il est proposé de se rapprocher d'une autre école afin de limiter les frais.

## **8. *Travaux***

Les enseignants remercient la mairie pour l'ensemble des travaux réalisés ainsi que l'achat du four pour la classe des petits, demandés lors du premier conseil d'école. La panne du radiateur de l'atelier qui avait été signalée a été réparée.

Pour ce deuxième conseil d'école, les travaux concernent :

- le béton des escaliers et de l'entrée de l'école qui est bien endommagé.
- Les tuiles cassées sur le toit du préau du bas. (L'accès des élèves au préau est suspendu pour le moment pour des raisons de sécurité.)
- La porte d'entrée de l'atelier dont l'ouverture est encore bien difficile malgré une intervention effectuée après le premier conseil d'école.
- L'abattant des toilettes des adultes situés dans l'atelier est abîmé et malgré une intervention récente, celui-ci est toujours endommagé.

Le directeur rappelle qu'il a informé la mairie de ces points avant le conseil d'école.

Les enseignants demandent si un nettoyage des escaliers et de préaux de la cour pourraient être convenu plusieurs fois dans l'année. La mairie répond positivement à cette demande.

Lors du premier conseil d'école, il avait été décidé de retirer la fontaine à eau de l'atelier. Cette modification n'a pas été faite. Les enseignants reconduisent leur demande.

Madame Morel souligne la présence de pieux dangereux dans le bac à sable. Il est souhaitable qu'une nouvelle poutre soit installée rapidement pour éviter tout accident. La mairie répond positivement à cette demande.

Lors du premier conseil d'école, la mairie avait proposé une désaffectation des anciens sanitaires de la cour de récréation afin de pouvoir ranger les ballons et cerceaux du cagibi qui devenaient gênants pour Laurent Bessalel, agent technique de la commune. Les enseignants demandent à quelle période ce projet devrait se concrétiser. La mairie indique que ce projet sera réalisé avant la fin de l'année scolaire.

A plusieurs reprises, un chien est entré dans la cour alors que les élèves se trouvaient en récréation. Les enseignants ont systématiquement éloigné l'animal et bloqué l'accès avec du carton mais celui-ci peut rentrer facilement sous le

portail où se trouve un passage. Les enseignants demandent si une modification du portail peut-être envisagée afin de prévenir tout accident, aucun animal ne pouvant être accepté dans l'enceinte de l'établissement. La mairie, consciente de ce problème de sécurité va réfléchir rapidement à une solution.

Les points concernant la salle de repos se trouvent dans la partie 4 (Salle de sieste)

Pour la classe des petits, Séverine Colletti souhaite que :

- les portes manteaux de l'atelier soient abaissés,
- un nouveau brise jet soit installé sur les robinets de l'atelier.
- des tables plus larges soient installées pour les ordinateurs.

La mairie répond positivement aux trois demandes.

Pour la classe des grands, Julien Scalabrini souhaite que :

- les trois meubles blancs avec étagères soient remplacés car ils sont très abîmés et menacent de tomber pour deux d'entre eux.

La mairie répond positivement à cette demande.

## **8. Questions diverses**

Les parents d'élèves souhaitent connaître les prévisions des effectifs pour la prochaine rentrée scolaire. *La mairie donne cette information :*

*Pour la rentrée 2011 – 38 élèves*

*Pour la rentrée 2012 - 10 nouveaux élèves devraient faire leur entrée à l'école grâce à la construction de nouveaux logements sur la commune.*

Question du Directeur de l'école à la Mairie : Lorsque la part du budget municipal consacrée à l'école pour l'année civile 2011 aura été votée, serait-il possible de connaître le montant par écrit afin que les enseignants puissent répartir la somme allouée pour leurs commandes ? *La mairie répond positivement à la demande émise par le directeur.*

Question de la mairie au directeur : Est-il possible pour une association d'utiliser la salle de motricité le mardi après-midi ? *Le directeur répond négativement à cette demande car les enseignants utilisent la salle. La mairie rappelle aux membres du conseil que l'école est prioritaire pour l'occupation de la salle durant le temps scolaire. Séverine Colletti souhaite également que « l'atelier vannerie » ne se déroule plus occasionnellement le jeudi soir dans cette salle car malgré un nettoyage méticuleux des participants, des petits « clous » dangereux ont été retrouvés. La mairie donne son approbation pour ce point.*

Compte rendu rédigé par le Président du conseil d'école :

Julien Scalabrini - Directeur d'école

Compte rendu vérifié par le secrétaire :

Séverine Colletti – Professeure des écoles (Classe des PS/MS/GS/CP)